

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2005 N°18 /
27 septembre 2005

1. délégations de signature

P2

- Bâtiment des douanes

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la mission administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex

1 – Délégations de signature

Décision du 18 juillet portant délégation de signature,

Le Président de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies navigables de France, notamment son article 17,

Vu la délibération du 6 avril 2005 relative au projet de valorisation du bâtiment dit « des Douanes »,

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à M. Guy JANIN, directeur général, à l'effet de signer, au nom du Président :

- tous actes relatifs à l'apport à une SCI à constituer avec la société anonyme CDC Projets Urbains, d'un terrain d'une superficie de 2 089 m² situé dans l'emprise des parcelles du Port Rambaud à Lyon sur lequel est édifié le bâtiment dit « des Douanes », pour une valeur de 945 002 € HT,
- les statuts de ladite SCI, ainsi que le pacte d'associés en découlant.

Article 2

La présente décision sera affichée dans les locaux de Voies navigables de France et publiée dans le bulletin officiel des actes de VNF.

Spécimen de signature
et paraphe du délégataire

Guy JANIN

le Président

François BORDRY

Décision du 25 juillet portant délégation de signature,

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies navigables de France, notamment son article 17,

Vu la délibération du 6 avril 2005 relative au projet de valorisation du bâtiment dit « des douanes »,

Vu la décision du 18 juillet 2005 portant délégation de signature à M. Guy JANIN, directeur général de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à M. Jean-Louis JULIEN, directeur général adjoint et à M. Patrick LAMBERT, directeur général adjoint, directeur des ressources humaines et du pilotage des services à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur général :

- tous actes relatifs à l'apport à une SCI à constituer avec la société anonyme CDC Projets Urbains, d'un terrain d'une superficie de 2 089 m² situé dans l'emprise des parcelles du Port Rambaud à Lyon sur lequel est édifié le bâtiment dit « des Douanes », pour une valeur de 945 002 € HT,
- les statuts de ladite SCI, ainsi que le pacte d'associés en découlant.

Article 2

La présente décision sera affichée dans les locaux de Voies navigables de France et publiée dans le bulletin officiel des actes de VNF.

Spécimen de signature
et paraphe du délégataire

Jean-Louis JULIEN
Patrick LAMBERT

le directeur général

Guy JANIN

175 rue Ludovic
Boutleux,
boite postale 820,
62408 Béthune
cedex
téléphone
03 21 63 24 05
télécopie
03 21 63 24 81
www.vnf.fr
Septembre 2005